



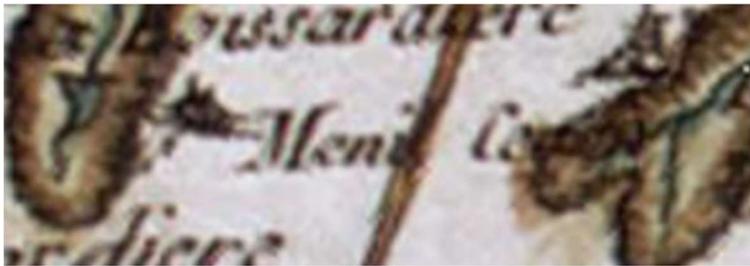
Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienna

## La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 [patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr](mailto:patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr)

### Moulin du Mesnil-Céron, Percy ASVPVS N° 73 2013

Je soussigné contrôleur des actes et autres droits y joints au bureau de Cambie



Carte de Cassini XVIII-ème siècle

certifie que le fief noble du Mesnil céron est un des plus étendus de la paroisse de Percy, que les rentes et mutations dudit fief appartiennent à Mr le prince Monaco, et qu'au surplus feu

Leonord de Surtainville, qui a laissé pour veuve feuë dame Marie le Mercier, dont dame Elisabeth de Varoc sa bru est légataire universelle, s'est toujours qualifié



Mariette de la Pagerie 1689

de sieur du Mesnil céron, que ce titre ne lui a jamais été contesté, qu'il possédait le manoir et domaine dudit lieu, un moulin à bled nommé le moulin du Mesnil-céron, avec un étang et un colombier, qu'il avait droit de faire faire ses foins par les vassaux dudit fief, ainsi que de faire charier les meules pour le susdit moulin, lorsqu'il en étoit besoin, lesquels manoir, domaines, moulin,

étang, colombier et droits sont encore aujourd'hui possédés par les représentants ledit feu sr de Surtainville, sr du Mesnil-céron : en foi de quoy j'ai signé le présent à Cambie le 26 août 1759, signé Le portier (2 J non classé).

### LE MOULIN DE LA SIEURIE DU MESNIL-CÉRON À PERCY ASVPVS n° 57 2012

L'ensemble des recherches, textes ont été effectués par Monsieur Jacky Brionne, président de l'ASVPVS et mis à votre disposition avec son aimable autorisation.



Association de sauvegarde et de valorisation du  
patrimoine en val de Sienna

## La voix du patrimoine de Sienna

Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 [patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr](mailto:patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr)

Aujourd'huy dixieme jour de decembre de l'année courante mil sept cents soixante et un, un jeune garçon nommé Jacques âgé de viron dix ans, pour Jean Pierre Le neveu, la Riviere, et Marie Villain, son epouse, laboureurs, demeurants et domicilies en la terre de la Huberdiere, audit Percy, cueillete du Mesnil-Cerons, étant au moulin de ladite sieurie, curieux de voir rouler ledit moulin nouvellement relevé, s'avisa sans qu'on s'en appercust de descendre dans le bas dudit lieu pour considerer le rouët et la fusée et le jeu de ladite machine, fut accroché en ses vêtements par un ou deux des allençons, attiré, pres et pressé si violemment et de telle sorte qu'un des allençons luy perça le dos de part en part du corps, et fut tué sur le champs, sans que les personnes qui étoient pour lors dissipez, qui accoururent promptement pour remedier à l'arrest dudit moulin, y appereussent de vie , et mesme pussent le dégager. Recours alors à la justice, et dès la nuit suivante on envoya un expert pour luy en ordonner avis et demander le parti qu'il falloit se rendre. Aujourd'huy treizieme jour dudit mois, jour de samedy sur les deux heures d'apres midy, où je venois de quitter l'office de la communauté, est survenu l'ordre de la justice venue sur le lieu, et la permission d'inhumer le corps dudit enfant, visité par un expert, et a été inhumé dans le cimetiere de cette eglise par Mr Regnault curé de la seconde portion entrant en semaine d'office selon nos usages : ce presence des parents dudit défunt, de plusieurs du clergé de cette eglise. Requiescat in pace. Hoec ad memoriam facti, et insolentis eventus. P. Tostain.

Source 5 Mi 1661 (1754-1766) page 196 du registre qui en compte 389 sur le site archives départementales de la Manche.